

PRIX DU
BÉNÉVOLAT EN LOISIR
ET EN SPORT
DOLLARD MORIN

Cahier de mise
en candidature

2013



TABLE DES MATIÈRES

Qui est Dollard Morin?	3
Une reconnaissance nationale de la valeur du bénévolat	4
Critères d'admissibilité	5
Exigences administratives.....	5
Inadmissibilité.....	6
Description des catégories des prix individuels.....	6
Description des catégories des prix remis aux organismes, entreprises et municipalités	8
Pour soumettre une candidature	10
Principales dates à retenir.....	10
Annexe 1.....	11
Annexe 2.....	12



QUI EST DOLLARD MORIN?

« *Si le loisir est une façon de vivre, le bénévolat est une raison de vivre.* »



Surnommé « Monsieur Loisir », Dollard Morin est né à Montréal le 1^{er} février 1916. Après son cours classique et une formation en philosophie et en théologie, il obtient un baccalauréat ès arts de l'Université Laval. Divers stages et cours en loisir et en animation viendront, par la suite, compléter sa formation de base.

En septembre 1940, Dollard Morin commence sa carrière journalistique au quotidien *La Presse*. L'année 1955 marque le début de ses premières chroniques régulières en loisir; au fil des ans, il en écrira quelque 8 500. C'est pour cette raison que Dollard Morin est devenu « Monsieur Loisir ». À 65 ans, le 1^{er} février 1981, sonne pour lui l'heure de la retraite, mais il continue cependant sa collaboration avec *La Presse* comme pigiste.

Parallèlement à son travail de journaliste, il sera chargé de cours pendant plus de vingt-cinq ans dans des écoles, contribuant à la formation de monitrices, de moniteurs et de bénévoles spécialisés en loisir. De 1962 à 1984, il enseignera à l'École des guides touristiques de Montréal.

En 1967, le premier ministre du Québec invite Dollard Morin à faire partie d'un comité spécial qui sera à l'origine de la création du Haut-commissariat à la jeunesse, aux loisirs et aux sports, devenu aujourd'hui le Secteur du loisir et du sport, du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

On pourrait croire qu'avec toutes ses activités, sa vie était pleinement occupée, mais non! Doté d'une énergie inépuisable, il s'investit, pendant plus de vingt-cinq ans, dans de nombreux groupes de loisirs et œuvre comme bénévole au sein de plusieurs organisations. Il a été, entre autres, président de la Fédération folklorique du Québec et gouverneur de la Fédération des loisirs-danse du Québec.

Dollard Morin est décédé en avril 1992. Après ce bref aperçu de sa vie consacrée au monde du loisir et du bénévolat, on comprend que son nom soit associé au Prix du bénévolat en loisir et en sport. De plus, un parc public à Montréal porte son nom depuis 2010. Le souvenir de Dollard Morin est toujours vivant.

UNE RECONNAISSANCE NATIONALE DE LA VALEUR DU BÉNÉVOLAT

Depuis sa création, en 1992, le Prix du bénévolat en loisir et en sport Dollard-Morin met en valeur l'apport inestimable d'environ 800 000 bénévoles en rendant hommage chaque année à des lauréates et lauréats pour leur engagement exemplaire dans les domaines du loisir et du sport, et ce, tant à l'échelle régionale que nationale. Il souligne également le concours des municipalités et des organisations – entreprises, organismes, établissements scolaires – qui soutiennent les bénévoles dans leurs actions.

Ce prix remis annuellement valorise des gens dévoués et créatifs qui offrent généreusement leur temps et consacrent leurs talents au développement du loisir et du sport et au bien-être de la population québécoise. Il vise à encourager l'engagement bénévole et à mettre en lumière ses bienfaits. Le savoir-faire, la passion et la ténacité des bénévoles et des organisations méritent d'être connus et reconnus, car leur rôle est essentiel.

Le Prix du bénévolat en loisir et en sport Dollard-Morin est mis en œuvre par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, en collaboration avec les unités régionales de loisir et de sport, le Conseil québécois du loisir, **SPORTSQUÉBEC** et l'Association québécoise du loisir municipal. La ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport rendra un hommage public aux lauréates et lauréats au cours d'une cérémonie officielle qui aura lieu à l'Assemblée nationale du Québec le 25 octobre 2013.

Chaque lauréate et lauréat recevra une sculpture de l'artiste Danielle Thibeault ainsi qu'une épinglette représentant l'œuvre. Cette dernière symbolise la personne au cœur du développement et de l'organisation du loisir et du sport. Notez qu'une personne lauréate de moins de 18 ans devra être accompagnée d'un adulte¹.



1. Les personnes lauréates et celles qui les accompagnent (une personne par lauréate ou lauréat) se feront rembourser leurs frais de déplacement et d'hébergement, sous certaines conditions qui leur seront précisées. Elles devront conserver leurs factures et fournir leur numéro d'assurance sociale, et ce, à l'occasion de la rencontre d'information précédant la cérémonie officielle.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

L'organisme ou la personne qui soumet une candidature doit :

1. Soumettre la candidature d'une personne bénévole qui offre gratuitement son temps et ses services en vue de contribuer à l'organisation d'activités de loisir ou de sport, ou encore pour aider un organisme dans la réalisation d'activités ou dans son fonctionnement;
2. S'assurer que les actions reconnues sont liées au bénévolat accompli et sont dissociées du travail rémunéré, surtout lorsque la candidate ou le candidat réalise ses activités bénévoles dans le même secteur que celui de son travail. Il est essentiel de faire ressortir les actions réalisées entre le 1^{er} avril 2012 et le 31 mars 2013;
3. Inscrire une candidate ou un candidat à l'un des quatre volets suivants, et ce, selon les modalités prescrites pour chacun des volets :
 - Volet régional : une personne de 18 ans ou plus, par région administrative;
 - Volet national : deux personnes de 18 ans ou plus;
 - Volet Relève : deux personnes de 14 à 30 ans;
 - Volet Soutien au bénévolat : un organisme, une entreprise, une municipalité ou une municipalité régionale de comté (MRC).
4. Avoir transmis une candidature aux partenaires concernés avant le 28 juin 2013.

EXIGENCES ADMINISTRATIVES

L'organisme ou la personne qui soumet une candidature doit :

1. Obtenir l'autorisation de la candidate ou du candidat avant de transmettre le formulaire de mise en candidature à l'unité régionale de loisir et de sport de sa région;
2. S'il s'agit de la candidature d'une personne mineure, obtenir l'autorisation de la personne titulaire de l'autorité parentale avant de transmettre le formulaire de mise en candidature à l'unité régionale de loisir et de sport de sa région; un formulaire a été élaboré à cet effet pour le volet Relève;

3. S'assurer que la candidate ou le candidat réside au Québec ou, pour le volet Soutien au bénévolat, qu'il s'agit d'une municipalité du Québec ou que l'entreprise ou l'organisme exerce des activités au Québec;
4. S'assurer que la candidate ou le candidat n'a pas déjà remporté le Prix du bénévolat en loisir et en sport Dollard-Morin dans le même volet, et ce, depuis sa création; on trouvera la liste des personnes et des organisations lauréates de 1993 à 2012 dans la section du site Web du MELS ayant trait au prix Dollard-Morin.

Notes :

La réalisation d'une activité de reconnaissance pour rendre hommage à leur lauréate ou lauréat est à la discrétion des partenaires. Chaque unité régionale de loisir et de sport est responsable de la promotion dans sa région (ex. : publication dans un hebdomadaire régional).

INADMISSIBILITÉ

Ne sont pas admissibles : un dossier incomplet; la candidature d'une personne à titre posthume; la candidature d'une personne à plus d'un volet dans une même année; la candidature d'une personne faisant partie de l'administration ou du personnel d'une unité régionale de loisir et de sport, du Conseil québécois du loisir, de **SPORTSQUÉBEC**, de l'Association québécoise du loisir municipal ou du Secteur du loisir et du sport du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

DESCRIPTION DES CATÉGORIES DES PRIX INDIVIDUELS

► Volet régional

Dans chaque région administrative du Québec, une personne sera reconnue pour l'excellence de son engagement bénévole dans le domaine du loisir ou du sport et pour ses actions bénévoles qui, menées au sein d'organismes, ont une portée locale ou régionale.

► Volet national

Ce volet vise à souligner l'apport bénévole de grand rayonnement de deux personnes pour l'excellence de leur engagement bénévole et pour leurs actions qui, menées au sein d'organismes, ont une portée provinciale, nationale ou internationale.



Représentant son secteur d'activité, une personne sera honorée dans chacun des volets suivants :

- Volet national en loisir
Les fédérations nationales en loisir ainsi que les unités régionales de loisir et de sport peuvent présenter des candidatures. La sélection de la lauréate ou du lauréat est sous la responsabilité du Conseil québécois du loisir.
- Volet national en sport
La personne bénévole qui sera honorée dans ce volet a été désignée lors du 40^e Gala **SPORTSQUÉBEC**, qui a eu lieu le 30 avril dernier à Montréal. L'analyse des candidatures, présentées par les fédérations nationales en sport ainsi que la sélection de la personne lauréate étaient sous la responsabilité de **SPORTSQUÉBEC**. Aucune mise en candidature n'est donc possible dans ce volet.

► Volet Relève

Ce volet vise à souligner l'apport bénévole des jeunes au domaine du loisir et du sport. Deux personnes âgées de 14 à 30 ans², soit une pour chacun des deux secteurs d'activité, seront reconnues pour l'excellence de leur engagement bénévole en loisir ou en sport et pour une réalisation exceptionnelle qui constitue une source d'inspiration et de fierté pour les jeunes.

CRITÈRES D'APPRÉCIATION POUR LES VOLETS RÉGIONAL, NATIONAL ET RELÈVE

Pour ces catégories (volets régional, national et Relève), il est essentiel de faire ressortir les actions et les moyens réalisés entre le 1^{er} avril 2012 et le 31 mars 2013 qui ont permis de soutenir le bénévolat, notamment dans les champs suivants :

-
2. La personne doit être âgée d'au moins 14 ans au 1^{er} avril 2013 et d'au plus 30 ans au 31 mars 2013. Un organisme ou une personne qui présente la candidature d'une personne mineure doit obtenir l'autorisation du titulaire de l'autorité parentale en remplissant le formulaire Autorisation du titulaire de l'autorité parentale pour le dépôt d'une candidature d'une personne mineure. Ce formulaire doit être signé et transmis à l'unité régionale de loisir et de sport de la région concernée.

- **actions bénévoles réalisées par la personne**, par exemple : qualité, quantité, diversité, temps accordé, nombre de mois ou d'années, diversité des lieux et des organisations, effet du handicap sur l'engagement bénévole.
- **résultats et rayonnement de ces actions**, par exemple : effet sur le milieu, la communauté ou l'organisme; rayonnement et fierté dans la communauté; promotion d'un loisir ou d'un sport; mobilisation de bénévoles ou de la population; financement accru ou acquisition d'équipement; réalisation d'activités; ou développement de compétences.
- **qualités démontrées**, par exemple : leadership, sens du travail d'équipe, détermination, assiduité, facilité à communiquer, savoir-faire dans la délégation de tâches, mobilisation des ressources nécessaires (humaines, financières, matérielles).
- **caractère novateur ou exceptionnel**, par exemple : moyens novateurs ou exceptionnels mis en œuvre dans l'approche, dans les pratiques bénévoles ou dans la réalisation d'activités de loisir ou de sport, idées originales proposées lors de ces activités, innovation dans les façons de faire.
- **marques de reconnaissance**, par exemple : marques de reconnaissance civique, honneurs, mentions ou prix obtenus, reconnaissance de son bénévolat par son organisme ou son milieu.

DESCRIPTION DES CATÉGORIES DES PRIX REMIS AUX ORGANISMES, ENTREPRISES ET MUNICIPALITÉS

► Volet Soutien au bénévolat

Une organisation qui soutient des bénévoles ou des organismes dans leurs efforts pour le développement du loisir et du sport sera reconnue dans chacune des catégories suivantes :

- **un organisme ou une entreprise** qui soutient le bénévolat dans son milieu. Cette catégorie comprend notamment les entreprises privées, les fédérations, les associations régionales, les organismes institutionnels, les événements, les clubs ou les autres instances de loisir et de sport;
- **une municipalité ou une MRC** qui encourage le bénévolat sur son territoire.



CRITÈRES D'APPRÉCIATION POUR LES VOLETS ORGANISME, ENTREPRISE ET MUNICIPALITÉ

Pour ces catégories, il est essentiel de faire ressortir les actions et les moyens réalisés entre le 1^{er} avril 2012 et le 31 mars 2013 qui ont permis de soutenir le bénévolat, notamment dans les champs suivants :

- **politiques ou procédures d'appui mises en place pour les bénévoles**, par exemple : description des critères, des principes et des objectifs visés par une politique ou une procédure de soutien au bénévolat; directives établies pour le bénévolat du personnel à l'intérieur et à l'extérieur de l'organisation; moyens d'incitation au bénévolat et à l'engagement communautaire; adaptation des horaires du personnel pour lui permettre de faire du bénévolat; diffusion auprès du personnel des noms d'organismes à la recherche de bénévoles; et transmission aux organismes des offres de bénévolat disponibles dans l'organisation;
- **formation ou encadrement des bénévoles**, par exemple : formation relativement aux tâches à accomplir; information sur les types de milieux à desservir; possibilité de stages de formation avec soutien financier; appui et soutien des bénévoles par le personnel permanent; rencontres d'information avec les bénévoles sur les nouveautés et les orientations de l'organisation; production d'un journal interne; guide destiné aux bénévoles; évaluation du travail des bénévoles;
- **marques de reconnaissance accordées aux bénévoles**, par exemple : participation avec des partenaires à la reconnaissance des bénévoles; organisation de soirées, de galas, d'une semaine des bénévoles; remise de certificats, de médailles, de lettres de reconnaissance et de recommandation; promotion des activités de bénévolat; présentation de candidatures pour divers prix honorifiques; reconnaissance des acquis de l'expérience bénévole lors de l'embauche de personnel;
- **retombées sociales et économiques de l'appui offert aux bénévoles**, par exemple : amélioration de la qualité de vie du milieu; retombées bénéfiques sur la communauté; missions éducatives; réalisations pour accroître les services offerts en loisir et en sport; utilisation maximale des locaux et de l'équipement; création de groupes pour de nouvelles activités; tenue d'activités régionales, nationales ou internationales; engagement de partenaires importants; montants estimés des retombées.

POUR SOUMETTRE UNE CANDIDATURE

Remplir le formulaire de mise en candidature approprié disponible sur le site Web du MELS à l'adresse <http://www.mels.gouv.qc.ca/dollard-morin/> et le faire parvenir aux partenaires concernés :

Pour les volets régional et Relève :	Unités régionales de loisir et de sport de la région concernée
Pour le volet national en loisir :	Conseil québécois du loisir
Pour le volet Soutien au bénévolat :	Unités régionales de loisir et de sport de la région concernée

Les formulaires doivent être transmis par la poste ou par télécopieur au partenaire concerné (les coordonnées complètes figurent à l'annexe 2) avant le 28 juin 2013.

Les partenaires doivent transmettre les candidatures retenues selon la procédure décrite à l'annexe 1.

Attention : L'utilisation du courriel est interdite pour assurer le maintien de la confidentialité des documents et des renseignements, car ce moyen de communication n'est pas sécuritaire et peut occasionner une violation de la confidentialité.

PRINCIPALES DATES À RETENIR

- Période de mise en candidature sur le Web : du 27 mai 2013 au 28 juin 2013
- Date limite pour la transmission au MELS des dossiers de candidature : le 19 juillet 2013
- Date limite pour informer les personnes et les organisations lauréates : le 16 août 2013
- Cérémonie officielle de la remise des prix à l'Assemblée nationale : le 25 octobre 2013



ANNEXE 1

PROCÉDURE POUR LA TRANSMISSION DES RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES LAURÉATES ET LES LAURÉATS

Les partenaires responsables de désigner les lauréates et les lauréats transmettront les formulaires concernant ces derniers au responsable du Secteur du loisir et du sport du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Ces documents seront par la suite remis à un mandataire du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport en vue de la rédaction des textes qui composeront le cahier souvenir. Au besoin, ce mandataire pourra communiquer avec des lauréates et des lauréats afin de vérifier ou de compléter des renseignements relatifs aux actions réalisées.

Photos et vidéos

Une personne désignée par l'unité régionale de loisir et de sport de la région concernée communiquera avec les personnes et les organisations lauréates pour l'obtention de photos et de logos qui seront publiés dans le cahier souvenir et le site Web du Ministère. Il est recommandé, si possible, de fournir des photos et des logos en fichier électronique, au format minimal de 1800 x 1200 pixels (ou 10,16 x 15,24 cm ou 4 x 6 po) en haute résolution, soit 300 ppp. Le poids du fichier ne doit pas excéder 5 Mo.

Si la photo a été prise par un photographe professionnel, ce qui est nécessairement le cas s'il a été rémunéré à cette fin, vous devez nous fournir son nom de façon qu'il soit indiqué comme l'auteur de la photo. De plus, si le photographe est demeuré titulaire des droits d'auteur sur cette photo, ce qui est le cas si une mention à cet effet est prévue au contrat entre vous et lui, vous devez nous fournir un document qu'il aura signé nous autorisant à utiliser cette photo à des fins publiques dans le contexte du Prix du bénévolat en loisir et en sport Dollard-Morin, ce qui implique le droit de la reproduire et de la diffuser.

De plus, une photo prise au cours de la cérémonie sera utilisée sur le site Web du Ministère ainsi que pour un placement publicitaire dans un média écrit. Cette photo pourra aussi être fournie aux unités régionales de loisir et de sport, au Conseil québécois du loisir et à **SPORTSQUÉBEC** aux fins de promotion de leurs lauréates et lauréats respectifs. Enfin, des images vidéo de la cérémonie pourraient être diffusées sur le site Web du Ministère.

ANNEXE 2

COORDONNÉES DES PARTENAIRES

Unité régionale de loisir et de sport du Bas-Saint-Laurent inc.

38, rue Saint-Germain Est
Bureau 304
Rimouski (Québec) G5L 1A2
Téléphone : 418 723-5036
Télécopieur : 418 722-8906
Courriel : urbsls@globetrotter.qc.ca
Site Web : www.urls-bsl.qc.ca

Regroupement loisirs et sports Saguenay-Lac-Saint-Jean

414, rue Collard Ouest
Alma (Québec) G8B 1N2
Téléphone : 418 480-2228
Télécopieur : 418 668-0265
Courriel : agent.loisir@rls-sag-lac.org
Site Web : www.rlsslj.qc.ca

Unité de loisir et de sport de la Capitale-Nationale

5121, boulevard Chauveau
Bureau 100
Québec (Québec) G2E 5A6
Téléphone : 418 877-6233
Télécopieur : 418 877-5908
Courriel : info@ulscn.qc.ca
Site Web : www.ulscn.qc.ca

Unité régionale de loisir et de sport de la Mauricie

Centre sportif Alphonse-Desjardins
260, rue Dessureault
Trois-Rivières (Québec) G8T 9T9
Téléphone : 819 691-3075
Télécopieur : 819 373-6046
Courriel : urls@urlsmauricie.com
Site Web : www.urlsmauricie.com

Conseil Sport Loisir de l'Estrie

5182, boulevard Bourque
Sherbrooke (Québec) J1N 1H4
Téléphone : 819 864-0864
Télécopieur : 819 864-1864
Courriel : csle@abacom.com
Site Web : www.csle.qc.ca

Sport et Loisir de l'île de Montréal

7333, rue Saint-Denis
Montréal (Québec) H2R 2E5
Téléphone : 514 722-7747
Télécopieur : 514 722-2072
Courriel : info@urls-montreal.qc.ca
Site Web : www.urls-montreal.qc.ca

Loisir sport Outaouais

394, boulevard Maloney Ouest Bureau 102
Gatineau (Québec) J8P 7Z5
Téléphone : 819 663-2575
Télécopieur : 819 663-5568
Courriel : communication@urlso.qc.ca
Site Web : www.urlso.qc.ca

Loisir et Sport

Abitibi-Témiscamingue

375, avenue Centrale
Val-d'Or (Québec) J9P 1P4
Téléphone : 819 825-2047 ou 1 866 626-2047 (sans frais)
Télécopieur : 819 825-0125
Courriel : courriel@ulsat.qc.ca
Site Web : www.ulsat.qc.ca

Loisir et Sport Côte-Nord

859, rue Bossé, bureau 218
Baie-Comeau (Québec) G5C 3P8
Téléphone : 418 589-5774 ou
1 888 330-8757 (sans frais)
Télécopieur : 418 589-4612
Courriel : info@urlscn.qc.ca
Site Web : www.urlscn.qc.ca

Commission Loisir et Sport de la Baie-James

110, boulevard Matagami
Matagami (Québec) J0Y 2A0
Téléphone : 418 748-6044 ou 1 888
748-6044 (sans frais)
Télécopieur : 418 748-6034
Courriel : info@clsbj.qc.ca
Site Web : www.clsbj.qc.ca

Unité régionale loisir et sport Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

8, boulevard Perron Est
C. P. 99
Caplan (Québec) G0C 1H0
Téléphone : 418 388-2121
Télécopieur : 418 388-2133
Courriel : informations@urlsgim.com
Site Web : www.urlsgim.com

Unité régionale de loisir et de sport de la Chaudière-Appalaches

5515, rue Saint-Georges
Lévis (Québec) G6V 4M7
Téléphone : 418 833-5678 ou
1 877 533-5678 (sans frais)
Télécopieur : 418 833-7214
Courriel : info@urls-ca.qc.ca
Site Web : www.urls-ca.qc.ca

Conférence régionale des élus de Laval

1555, boulevard Chomedey

Bureau 220

Laval (Québec) H7V 3Z1

Téléphone : 450 686-4343

Télécopieur : 450 686-8377

Courriel : g.tremblay@crelaval.qc.ca

Site Web : www.crelaval.qc.ca

Corporation régionale de loisir et de sport de Lanaudière

66, rue Notre-Dame, bureau 102

L'Épiphanie (Québec) J5X 1A1

Téléphone : 450 588-4443 ou

1 866 588-4443 (sans frais)

Télécopieur : 450 588-7242

Courriel : info@loisir-lanaudiere.qc.ca

Site Web : www.loisir-lanaudiere.qc.ca

Loisirs Laurentides

3065, rue Rolland

Sainte-Adèle (Québec) J8B 1C9

Téléphone : 450 229-2200

Télécopieur : 450 229-2255

Courriel : info@loisirsl Laurentides.com

Site Web : www.loisirsl Laurentides.com

Loisir et Sport Montérégie

3800, boul. Casavant Ouest

Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 8E3

Téléphone : 450 773-9802 ou

1 800 387-7979 (sans frais)

Télécopieur : 450 773-4881

Courriel : lsm@loisir.qc.ca

Site Web : www.loisir.qc.ca

Loisir Sport Centre-du-Québec

1352, rue Jean-Berchmans-Michaud

Drummondville (Québec) J2C 2Z5

Téléphone : 819 478-1483

Télécopieur : 819 478-2669

Courriel : mviens@centre-du-quebec.qc.ca

Site Web : www.loisir-sport.centre-du-quebec.qc.ca

Administration régionale Kativik

C. P. 9

Kuujuuaq (Québec) J0M 1C0

Téléphone : 819 964-2961 ou 1 877 964-

2961 (sans frais)

Télécopieur : 819 964-2956

Courriel : info@krg.ca

Site Web : www.krg.ca

Administration régionale Crie

2, route Lakeshore

Nemiscau (Québec) J0Y 3B0

Téléphone : 819 673-2600

Télécopieur : 819 673-2606

Courriel : jhwapachee@cra.qc.ca

Site Web : www.gcc.ca

Conseil québécois du loisir

4545, avenue Pierre-De Coubertin

Montréal (Québec) H1V 0B2

Téléphone : 514 252-3132

Télécopieur : 514 252-3024

Courriel : jboulet@loisirquebec.com

Site Web : www.loisirquebec.com

SPORTSQUÉBEC

4545, avenue Pierre-De Coubertin

Montréal (Québec) H1V 0B2

Téléphone : 514 252-3114

Télécopieur : 514 254-9621

Courriel : sports@sportsquebec.com

Site Web : www.sportsquebec.com

Association québécoise du loisir municipal

4545, avenue Pierre-De Coubertin

Montréal (Québec) H1V 0B2

Téléphone : 514 252-5244

Courriel : infoaqlm@loisirmunicipal.qc.ca

Site Web : www.loisirmunicipal.qc.ca

Pour tout renseignement, visitez le www.mels.gouv.qc.ca/dollard-morin
ou communiquez avec l'unité régionale de loisir et de sport de votre région.

PRODUCTION

Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

RÉDACTION

Direction du sport, du loisir et de l'activité physique

ÉDITION

Sous la responsabilité de la direction des communications

© Gouvernement du Québec

Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2013

ISBN : 978-2-550-68004-8 (PDF)

ISSN : 1923-0028 (PDF)

www.mels.gouv.qc.ca/sections/benevolat
www.mels.gouv.qc.ca/dollard-morin

Éducation,
Loisir et Sport

Québec 

UN
QUÉBEC
POUR TOUS